



**Cérémonie d'inauguration de la salle d'audience « Doyen Jean Carbonnier » au Tribunal judiciaire de Paris
04 octobre 2022**

**Intervention de Jacques Commaille,
Professeur émérite à l'École normale supérieure de Paris-Saclay,
Chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique (ENS Paris-Saclay)**

Lors d'une séance de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, Jean Foyer a déclaré : « Sur des papiers nouveaux, cet illustre juriste sait écrire des lois classiques. Dans notre histoire législative, son nom demeure l'égal de celui de Portalis. Et, c'est l'orgueil de votre Rapporteur que d'avoir, étant Garde des Sceaux, sollicité Monsieur Carbonnier d'entreprendre une œuvre qui force l'admiration ».

Quel honneur d'être invité à contribuer à cet hommage rendu aujourd'hui à un homme qui fut :

-pour la société française, un « Législateur » au sens le plus élevé du terme : mettre en œuvre une « Raison » juridique fondée sur une pensée politique au sens le plus noble du terme et sur une éthique la plus exigeante ;

-pour les juristes, un modèle illustre dans l'exercice de la mission de création du droit et de sa transmission ;

...pour moi, la rencontre d'une vie, de celle qui m'a fait chercheur, un chercheur ayant acquis, grâce à cette rencontre, la passion de la connaissance du droit et de la justice.

Encore ému par l'image que nous venons de voir, dans ces courtes minutes, que puis-je retenir de ce que fut à mes yeux Jean Carbonnier ?

Le professeur de droit dont chaque chapitre de son manuel de droit civil s'enrichit de prolongements philosophiques, historiques, anthropologiques, politistes, sociologiques...? Pour Jean Carbonnier, le droit ne pouvait être étudié et transmis qu'enrichi des savoirs, de ce que sont les sociétés, de ce que sont les façons dont on les pense, de ce qu'elles font, de ce que vivent ses membres, de ce à quoi ils aspirent..., une telle intention enrichie d'une passion du savoir, d'une curiosité insatiable pour les œuvres de l'esprit.

Le « Législateur », celui que j'ai eu le privilège d'observer, moi, très jeune chercheur, stupéfait d'être là, dans un petit groupe de travail à la Chancellerie, où le « Doyen Carbonnier » orchestrait la rédaction des nouveaux articles du Code civil. La « Raison » du droit s'imposait sous sa plume jusqu'à devenir pour moi, éperdu d'admiration face à la grandeur qu'il donnait à son office, jusqu'à faire de ce dernier l'exercice de ce qu'il a lui-même défini dans son œuvre : c'est-à-dire l'exercice d'un véritable « art législatif ».

Le sociologue du droit qui cachait derrière une immense modestie - je suis un « sociologue littéraire » disait-il en plissant les yeux, expression d'une malice comme un jaillissement contenu d'une immense intelligence qui le caractérisait tant – une grande et juste ambition : celle de considérer que le droit

ne peut trouver sa grandeur que dans la sensibilité qu'il manifeste, qu'en connaissance de cause de ce qui se passe dans la société, de ce à quoi elle aspire dans sa diversité. Il ne s'agissait pas de soumettre le droit, comme l'ont avancé certains de ses contempteurs. Il s'agissait de faire en sorte que le droit soit respecté, qu'il suscite l'adhésion comme condition de sa légitimité.

Ne peut-on voir dans sa « sociologie législative », et dans l'usage qu'il en fait, l'idée que la dogmatique doit se défier du caractère indiscutable qui est attribué à ce qui vient d'en haut ? Ne s'agit-il pas là d'une extraordinaire anticipation de ces interrogations contemporaines conduisant aujourd'hui, dans la production de la loi, vers la recherche de formes de démocratie participative et délibérative où ce qui est énoncé est aussi ce qui naît d'aspirations, est aussi le plus conforme possible à des valeurs partagées et respectueuses des principes fondamentaux de la démocratie.

Jean Carbonnier, pour porter haut le droit savait qu'il fallait regarder en bas en prêtant de l'importance au terroir, être sensible à ce qui venait des profondeurs de cette société qui irrigue le droit en même temps qu'elle le façonne, retrouvant ainsi, d'une certaine façon, l'esprit de la coutume telle que l'a magistralement définie l'historien Paolo Grossi dans son Europe du droit : « La coutume (...) naît d'en bas, des choses de la terre et elle ne se sépare pas de la terre où elle rampe comme un serpent, en totale adhésion, de telle sorte qu'elle reflète fidèlement la réalité locale dans ses structures géologiques, agronomiques, économiques, ethniques ; elle naît du particulier, même si par la suite elle peut s'étendre, et elle porte en elle les traces inévitables de la réalité particulière qu'elle entend organiser juridiquement ».

En ayant à l'esprit ces conceptions de Jean Carbonnier, je dis souvent à mes jeunes et brillants collègues qui contribuent à promouvoir internationalement une recherche française ambitieuse sur le droit et la justice -et dont le nouvel Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice est un superbe vecteur - : -« Ne dédaignez pas ce que vous considérez comme une sociologie ancillaire. En sollicitant la sociologie au service du droit, conformément à son devoir de juriste, Jean Carbonnier savait concevoir, en même temps, pour les autres, une sociologie ouverte, dans l'esprit de ses figures fondatrices, pour ainsi favoriser le développement d'un savoir général de sciences sociales sur le droit et la justice dont la recherche française s'est emparée à sa suite, se confrontant avec bonheur à la quête de sens des exceptionnels enjeux auxquels nos sociétés font face et dont le droit constitue un exceptionnel révélateur ».

En cela, Jean Carbonnier fut un maître pour nous, au sens le plus admirable : celui qui instruit, celui qui donne, celui qui transmet mais aussi...celui qui permet.

Jean Carbonnier était un homme d'écoute, un homme d'érudition, mais une érudition qu'il partageait avec gourmandise, qu'il pratiquait généreusement, souvent avec un humour exceptionnel...comme un refuge vers sa modestie.

En préparant cet hommage me sont revenues à l'esprit ces considérations de Roland Barthes exposées dans ses Cours au Collège de France. Roland Barthes, face à une période historique qui l'incitait, comme l'avait fait Albert Camus, à déplorer la violence des affrontements, particulièrement dans le monde intellectuel, faisait l'éloge du « Neutre », d'un « Neutre » qui se défait de l'usage abusif d'affirmations de

l'ordre de la « vérité dogmatique » et oppose un refus des « endurcissements de la foi et de la certitude ». Jean Carbonnier considérait que « vous ne légiférez qu'en tremblant comme vous ne pouvez juger qu'en tremblant », non pas en raison d'une quelconque peur, mais par humilité, en ayant une vive conscience de la complexité des hommes et des sociétés dont la loi et ses mises en œuvre doivent tenir compte.

Nul doute que cette salle d'audience « Doyen Jean Carbonnier » sera investie en étant baignée d'une telle humanité, dans la quotidienneté de l'activité à laquelle elle est consacrée : l'exercice de la fonction de justice, la mise en œuvre d'un droit dont Jean Carbonnier disait, comme une mise en garde valant tellement pour nos sociétés actuelles, que ce droit n'était là que « pour empêcher le monde de se détruire ».